

Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire
Band: 25 (2018)
Heft: 2: La Grève générale de 1918 : crises, conflits, controverses = Der Landesstreik 1918 : Krisen, Konflikte, Kontroversen

Artikel: La Grève générale et l'immigration de guerre
Autor: Arlettaz, Silvia
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-787316>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La Grève générale et l'immigration de guerre

Silvia Arlettaz

Au lendemain de la grève des employés de banque de Zurich et de la grève générale locale du 1^{er} octobre 1918, les réactions condamnant l'attitude des autorités et les concessions, relatives, accordées aux employés se multiplient. «La force, la violence, l'illégalité» auraient triomphé.¹ Pour le chef de l'état-major de l'armée Sprecher von Bernegg, le pouvoir bourgeois a capitulé devant la masse révolutionnaire.² Le professeur Fritz Fleiner, dans son article «Sünden unserer Demokratie», paru dans la *Neue Zürcher Zeitung* (NZZ) du 20 octobre 1918, dépeint une démocratie en danger :

Maintenant nous savons que des centaines de révolutionnaires étrangers séjournent chez nous, et qu'ils haïssent nos institutions démocratiques car ils les considèrent comme un bastion de l'ordre juridique et économique bourgeois. Ces hôtes travaillent à leur destruction et reçoivent à cet effet leurs instructions de l'étranger. Le programme de Lénine pour révolutionner la Suisse vient d'être rendu public depuis peu. Aujourd'hui le plus grand danger menace de l'intérieur.³

Pour Fleiner, il est urgent de prendre des mesures pour défendre la patrie, il en informe le conseiller fédéral radical Felix Calonder.⁴ Le 7 novembre 1918, sur la pression du général Ulrich Wille, le Conseil fédéral mobilise la troupe pour

1 J. M., «Les bolcheviks de Zurich», *Journal de Genève*, 03.10.1918.

2 Voir Marc Perrenoud, «Les banquiers contre la grève générale», in Union syndicale suisse (éd.), *Centenaire de la grève générale. Origines, conflits, conséquences. Interventions du colloque du 15 novembre 2017*, Berne, 2017, pp. 33-38, ici p. 34.

3 Willi Gautschi, *Dokumente zum Landesstreik 1918*, Zürich, 1971, document 50 (version originale en allemand), p. 148.

4 *Ibid.*, documents 51 et 52, pp. 149-150. Calonder déclare suivre l'évolution de la situation avec attention, mais manquer d'éléments relativement aux menées des bolcheviques.

prévenir d'éventuels désordres à Zurich.⁵ Dans son appel au peuple, il justifie sa décision en stigmatisant la responsabilité des révolutionnaires étrangers.

Des éléments louches, généralement étrangers, sèment la haine, exploitent les difficultés insurmontables de notre ravitaillement, excitent les passions malsaines; ces éléments-là ne reculeraient ni devant les coups de force ni devant le crime. Dans la maison suisse, si largement hospitalière et si ouverte à l'esprit de liberté, il n'y a point de place pour eux !

Ces menées et l'état d'esprit qui en découle constituent un des périls les plus graves pour notre sécurité et pour notre intégrité. Les regards des peuples et de leurs gouvernants sont tournés vers nous. La Suisse a toujours tenu à honneur [sic] d'être un asile de liberté et d'indépendance; elle n'a jamais été et ne deviendra jamais un foyer de désordre.⁶

Faisant écho à l'annonce de la Grève générale, assortie des exigences du Comité d'Olten, le Conseil fédéral lance un deuxième appel le 11 novembre. Il met en garde contre les méthodes révolutionnaires étrangères aux mœurs suisses. Il se place sur le terrain de la réforme sociale, mais dans le respect des institutions démocratiques et de la «volonté du peuple entier». Le maintien de l'ordre, de la tranquillité publique et de la prospérité exige de lutter contre «toute tentative d'une dictature de classe ou de parti».⁷ À la veille de la grève, le Conseil fédéral décide d'expulser les délégués officieux de la Russie soviétique pour cause d'«intrigues de nature révolutionnaire». Dans son rapport sur les expulsions, le capitaine Paul Martin se plaît à souligner que parmi ceux-ci se trouvait «un personnage que je sus être depuis le secrétaire de Troszky [sic] et qu'à son profil sémitique et à sa barbe mousseuse je reconnus pour être un slave mâtiné de juif».⁸ L'équation étranger-bolchevique-juif va durablement définir le péril. Au lendemain de la grève, la condamnation de son «essence étrangère» est récurrente. L'heure est venue de tirer les conséquences et les responsabilités. Pour le conseiller national fribourgeois Jean-Marie Musy, catholique-conservateur et

5 Marc Vuilleumier, «La grève générale de 1918 en Suisse», in Marc Vuilleumier et al. (éd.), *La grève générale de 1918 en Suisse*, Genève, 1977, p. 30.

6 «Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la mise sur pied de troupes et les agitations grévistes, du 12 novembre 1918», *Feuille fédérale suisse [FF]*, 1918, V, pp. 66-67.

7 *Ibid.*, pp. 75 et 76.

8 Cité par Marc Perrenoud, «La "surpopulation étrangère", une longue histoire suisse», in Monique Eckmann, Michèle Fleury (éd.), *Racisme(s) et citoyenneté : un outil pour la réflexion et l'action*, Genève/Zurich, 2005, p. 88.

chef de file de la droite dure romande, les révolutionnaires « venus d'ailleurs » ont organisé méthodiquement l'action. À la faveur du laxisme des autorités, d'une police des étrangers insuffisante et de la complicité d'une partie de la gauche, les agents étrangers ont semé la discorde et cherché à saper les bases de l'État et de la société. La mission première du gouvernement est de punir les responsables et d'assurer la sécurité de l'État :

Nous exigeons [...] l'éloignement immédiat de tous ces exotiques dont l'attitude constitue un danger pour notre patrie. Débarrassez-nous de toute cette vermine et le pays vous sera reconnaissant. Recensons tous les étrangers venus en Suisse après juillet 1914. Ceux qui peuvent justifier de raisons plausibles d'établissement ont droit à des égards. Que les autres, par contre, soient soumis à un sérieux contrôle et que, à la première incartade, ils soient sur-le-champ impitoyablement expulsés.⁹

Au cours du conflit, dans un contexte troublé et xénophobe, le Conseil fédéral a adopté en vertu de ses pleins pouvoirs des mesures permettant de protéger le pays contre des étrangers devenus « indésirables ». Le traumatisme suscité par la Grève générale sert maintenant d'argument majeur pour souligner l'urgence de les pérenniser.

Le propos de cet article est de porter un éclairage singulier sur la Grève générale,¹⁰ en inscrivant son interprétation dans l'accueil problématique des immigrés de guerre et plus globalement dans l'évolution du rapport entre les Suisses et les étrangers. Dans ce processus, la pression des milieux dirigeants joue un rôle important. Dès la fin de l'année 1916, des campagnes de presse stigmatisent la présence étrangère et ses influences jugées délétères pour l'équilibre de la société nationale. Réfugiés de guerre, actions de soutien du mouvement ouvrier, « indésirables », naturalisations considérées comme « opportunistes », condamnation de la grève et de ses influences étrangère et bolchevique focalisent l'opinion.¹¹ Pour illustrer ces campagnes, cet article privilégie la presse bourgeoise lémanique,

⁹ *La grève générale et le bolchévisme en Suisse, discours prononcé par M. Musy au Conseil national le 10 décembre 1918*, Bulle, s.d., p. 34.

¹⁰ Sur la Grève générale, voir notamment Marc Vuilleumier et al. (éd.), *La grève générale de 1918...*; Willi Gautschi, *Der Landesstreik 1918*, Zürich, 1988; Sacha Zala, « Krisen, Konfrontation, Konsens (1914-1939) », in Georg Kreis (Hg.), *Die Geschichte der Schweiz*, Basel, 2014, pp. 494-500; René Zeller, *Emil Sonderegger : vom Generalstabschef zum Frontenführer*, Zürich, 1999; Jean-François Fayet, « Les révolutionnaires russes et polonais installés en Suisse pendant la Première Guerre mondiale », in Christophe Vuilleumier (éd.), *La Suisse et la Guerre de 1914-1918*, Genève, 2015, pp. 387-403.

¹¹ Voir l'article de Michel Caillat et Jean-François Fayet dans ce volume.

à travers la *Gazette de Lausanne* [*GdL*], libérale conservatrice, germanophobe et antisocialiste et le *Journal de Genève* [*JdG*], libéral et francophile.¹² Ces deux journaux d'opinion, les plus importants en Suisse romande, ont fait de la «question des étrangers» un objet central.¹³ En outre, depuis la création de la Nouvelle société helvétique (NSH),¹⁴ les deux journaux se sont rapprochés dans la défense d'une opinion nationale fondée sur l'affirmation, voire sur la redéfinition de certaines valeurs suisses, romandes et bourgeoises.

Les étrangers en Suisse avant la Première Guerre mondiale

À partir des années 1880, la Suisse connaît sa première grande vague d'immigration ouvrière. L'afflux des travailleurs étrangers est favorisé par un marché du travail en expansion et par les choix d'une élite républicaine et libérale, confiante dans le progrès et les potentialités de développement du pays. Les étrangers munis d'un acte d'origine peuvent entrer sans entraves en Suisse. Des traités bilatéraux avec les États étrangers garantissent la liberté d'établissement ainsi que l'égalité de traitement avec les Confédérés établis hors de leur canton d'origine, dans les limites constitutionnelles. La frontière entre immigration politique et économique, refuge et exil est floue.

12 La presse alémanique dépasse le cadre de notre propos. La *NZZ*, pour ne citer que cet exemple, a consacré tout au long du conflit de nombreux articles de fond à la présence étrangère. Ce grand organe national d'opinion, prisé à l'étranger, a cherché à maintenir l'équilibre entre une position qui se veut neutre et objective et un contexte local extrêmement germanophile. La *NZZ* bénéficie d'une rédaction aux sensibilités variées. Considérée comme légèrement pro-allemande, elle a été l'objet de critiques issues des divers groupes de belligérants et surtout des deux parties linguistiques de la Suisse. Lieu de débat sur la menace étrangère et la sauvegarde du «Schweizertum», sur la question des étrangers, sur la naturalisation et l'assimilation, elle a ouvert ses colonnes aux thèses contradictoires. Proche de la grande bourgeoisie d'affaire, la *NZZ* a largement développé la question de l'*Überfremdung* économique. Cf. Thomas Maissen, Conrad Meyer, *Die Geschichte der NZZ und das Unternehmen NZZ von 1780-2005*, Zürich, 2005.

13 Les deux journaux jouissent d'une forte audience nationale et internationale et la guerre fait augmenter leurs tirages : de 10 000 exemplaires en juin 1914 à 44 000 en 1915 pour le *JdG* ; de 10 000 avant-guerre contre 22 000 exemplaires à partir de septembre 1914 pour la *GdL*. Voir Alain Clavien, *La presse romande*, Lausanne, 2017, pp. 97-102.

14 La NSH, constituée le 1^{er} février 1914, associe préoccupations patriotiques et programme visant «à fortifier le sentiment national, à préparer la Suisse de l'avenir». Sa première action commune a pour objet la «question des étrangers». Elle est gérée par le groupe de Zurich qui organise un sous-groupe *Fremdenfrage*, pour étudier notamment la question de la naturalisation. Ce dernier est chargé d'organiser la propagande auprès du peuple et d'y associer les milieux politiques, économiques, philanthropiques. La NSH se dote d'un Service de presse, actif de janvier 1915 à décembre 1919. Cf. Catherine Guanzini, *Les origines de la Nouvelle société helvétique (1911-1914)*, Genève, 1989, ainsi que Alain Clavien, *Les Helvétistes. Intellectuels et politique en Suisse romande au début du siècle*, Lausanne, 1993, pp. 282-286.

Les étrangers se confrontent à une société qui connaît de profondes mutations socio-économiques. En outre, depuis la révision de la Constitution de 1874, le pays est engagé dans une politique d'intégration de la population suisse dans un espace de plus en plus national. Le renforcement des compétences de l'État central permet de reconnaître aux Suisses des droits uniformes, d'abord sur les plans civique, civil, juridique, puis social. En outre, sur le plan identitaire, une nouvelle conception culturelle de la nationalité tend à rassembler le peuple suisse autour de valeurs et de racines postulées comme communes. Face à cette évolution de la société nationale, la coexistence de deux populations – suisse et étrangère –, aux droits et aux devoirs différents, est progressivement perçue comme une menace pour le fonctionnement de la société, et un défi pour l'intégration nationale.¹⁵

Dès les années 1880, la gestion de l'asile se durcit. Le changement de profil des réfugiés, avec l'arrivée notamment de socialistes allemands et italiens, d'anarchistes russes et d'antimilitaristes qui remettent en cause les fondements de l'organisation sociale, est perçu comme une menace potentielle pour la Suisse. Quant à l'immigration ouvrière, il lui est reproché de provoquer des conflits du travail et une cohabitation difficile avec les Suisses. En particulier, les Italiens, accusés de concurrence déloyale, sont la cible d'attaques xénophobes, voire de chasses à l'homme.¹⁶

Dès 1910, la hausse de la population étrangère, mise en évidence par la statistique, est interprétée par certains acteurs sociaux comme le signe d'une surpopulation étrangère, source d'une transformation problématique de la société. Les milieux philanthropiques, juridiques, politiques, culturels, patriotiques puis de la presse contribuent à la construction et à la diffusion à l'échelle nationale d'une « question des étrangers ».¹⁷ L'association entre « surcharge » démographique et problèmes politiques et culturels tend progressivement à imposer l'idée d'*Überfremdung*.¹⁸

15 Voir Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers. Immigration et formation nationale (1848-1933)*, Lausanne, 2010 (2^e éd.), pp. 43-54.

16 Marc Vuilleumier, «Le mouvement ouvrier et les travailleurs italiens en Suisse jusqu'à la Première Guerre mondiale», *Revue syndicale suisse*, n° 4, 1990, pp. 102-116.

17 Gérald Arlettaz, «Démographie et identité nationale (1850-1914). La Suisse et la "question des étrangers"», *Études et Sources*, 11, Berne, 1985, pp. 83-182 ; Gérald Arlettaz, «Aux origines de la "question des étrangers" en Suisse», *Passé Pluriel*, Fribourg, 1991, pp. 179-189 ; Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers...*, pp. 55-67 ; Patrick Kury, *Über Fremde reden. Überfremdungsdiskurs und Ausgrenzung in der Schweiz 1900-1945*, Zürich, 2003, en particulier chap. 3 ; Marc Perrenoud, «La "surpopulation étrangère"...».

18 À partir de 1915, le terme est abondamment relayé et analysé par les sociétés nationales (NSH, Société suisse d'utilité publique), les revues, la presse. «L'*Überfremdung* est promue au rang d'objet constitutif d'une science nationale politique et économique», cf. Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers...*, pp. 88-89. Voir aussi Kury, *Über Fremde...* ; Victor Willi, *Überfremdung : Schlagwort oder bittere Wahrheit*, Bern, 1970.

Le sentiment d'une invasion étrangère pousse à une critique des valeurs libérales et à la volonté de développer une réaction nationale. L'argument de l'action délétère de l'étranger sur le mode de vie et de penser des Suisses s'impose dans le discours. Analysée comme le symptôme d'une dégradation des valeurs collectives, la présence étrangère suscite un vaste débat notamment parmi les intellectuels interpellés par les mutations qui affectent la société suisse. Pour une nouvelle droite qui s'affirme depuis le tournant du siècle, l'enjeu est de promouvoir une action culturelle et politique de type patriotique.¹⁹ La crainte d'une «surpopulation étrangère» prenant de l'ampleur, elle se décline alors en un large prisme de périls: démographique, politique, économique, social. Selon le juriste genevois libéral-conservateur Albert Picot, «[...] les conséquences de cette surpopulation sont ressenties par tout le monde. Elles créent dans le pays une sorte de malaise dont tous souffrent plus ou moins, mais dont il est difficile de faire préciser les causes exactes à ceux qui s'en plaignent».²⁰

Pourtant, jusqu'en 1917, la majorité des élites n'entend pas contrôler l'immigration; elle reste fidèle aux principes républicains et libéraux. Sa réponse à la «surpopulation étrangère» est l'assimilation des étrangers par une naturalisation facilitée, notamment par l'introduction d'un *ius soli*, permettant une pleine participation civique à la vie nationale. Pour ces élites, la naturalisation engage la nation. Les politiques conservatrices des cantons et des communes, onéreuses et compliquées, sont un obstacle. En 1912, une pétition est adressée par des membres issus des partis libéral, radical et socialiste au Conseil fédéral pour proposer une révision constitutionnelle.²¹ Le Conseil fédéral entreprend les travaux préparatoires; le 30 mai 1914, le Département politique fédéral publie un rapport *Massnahmen gegen die Überfremdung*.²² La guerre va radicalement modifier le regard porté sur les étrangers et les conceptions en matière de gestion de l'immigration. Le péril flou va s'identifier à l'immigré du temps de guerre, au socialiste, à l'anarchiste, au juif, à l'Allemand et au futur immigrant du temps de paix.

19 Alain Clavien, *Les Helvétistes...*; Hans Ulrich Jost, *Les Avant-gardes réactionnaires. La naissance de la nouvelle droite en Suisse 1890-1914*, Lausanne, 1992.

20 Albert Picot, *Un problème national. La population étrangère établie en Suisse*, Genève, 1914, p. 14. Président fondateur de la NSH, Picot s'est opposé à la Déclaration de principes rédigée par Gonzague de Reynold, qu'il jugeait trop réactionnaire, cf. Alain Clavien, *Les Helvétistes...*, pp. 283-285.

21 *Pétition de la Commission des Neuf relative aux mesures que rend nécessaire l'accroissement de la population étrangère*, novembre 1912, s.l.n.d.. Elle se compose à parts égales de Bâlois, Genevois et Zurichois.

22 Archives fédérales suisses [AFS], E 22, Bd 550. Rapport imprimé, signé Hoffmann.

L'immigration de guerre et l'évolution de la société nationale (fin 1916 – été 1917)

À la veille de la guerre, la population étrangère représente près de 15 % de la population résidente globale, soit quelque 609 000 personnes, issues pour 95 % des quatre pays limitrophes. Lorsque le conflit éclate, les étrangers mobilisés et leurs familles quittent massivement le pays, à l'exception de quelques milliers qui refusent de répondre aux ordres de mobilisation. Au cours des deux premières années du conflit, les départs concernent quelque 140 000 personnes. Entre la fin de 1913 et le recensement fédéral de 1920, la population étrangère chute d'un tiers.²³ Si la pression démographique diminue, la « question des étrangers » ne perd pas de sa prégnance. Pays neutre, la Suisse attire de nouveaux immigrants, exilés et proscrits, et en particulier des déserteurs et réfractaires des armées étrangères, qui s'ajoutent aux réfractaires, plus ou moins intégrés. Ces derniers, souvent déchus de leur nationalité et sans papiers de légitimation, sont tolérés moyennant le dépôt d'une caution. Considérés comme des « réfugiés militaires » – pour les distinguer des réfugiés politiques – leur statut est mal défini ; ils relèvent du contrôle des polices cantonales des étrangers. Estimés à quelque 30 000 personnes, ils sont dans un premier temps relativement bien accueillis, comme des victimes de guerres de nationalités, risquant de lourdes peines voire la peine de mort dans leur patrie d'origine.²⁴ Concilier la garantie du droit d'asile et la protection de l'ordre intérieur s'avère parfois complexe, notamment dans les régions frontalières qui redoutent d'être envahies d'étrangers « douteux » ou « difficilement assimilables », notamment des juifs galiciens et des Russes. Les situations sont alors appréciées à l'aune des sensibilités romandes et alémaniques à l'égard des belligérants. En juin 1916, le Conseil fédéral doit intervenir pour interdire aux cantons l'expulsion des réfugiés militaires hors de leur territoire. Le mouvement ouvrier, qui comptait de nombreux militants étrangers avant le conflit, élabore un programme de solidarité en faveur des étrangers sans papiers, les plus démunis. Les déserteurs et réfractaires s'organisent pour la défense de leurs intérêts. La situation est tendue mais reste tolérable.²⁵ Au cours de l'année 1917, la situation et la perception changent ; l'accueil des immigrants de guerre est de plus en plus analysé à l'aune d'une société nationale

23 Sur les statistiques et leur interprétation : Gérald Arlettaz, « Les effets de la Première Guerre mondiale sur l'intégration des étrangers en Suisse », *Relations internationales*, 54, 1988, pp. 164-165.

24 *Idem.*

25 Gérald Arlettaz, « La Suisse une terre d'accueil en question. L'importance de la Première Guerre mondiale », in École française de Rome (éd.), *L'émigration politique en Europe aux XIX^e et XX^e siècles*, Rome, 1991, pp. 139-159.

qui voit sa cohésion intérieure menacée. La guerre se prolongeant, et avec elle le blocus économique, la Suisse traverse une crise économique et sociale majeure. Le mouvement ouvrier se radicalise pour répondre aux besoins de la population plongée dans la précarité et défendre conjointement les intérêts des réfugiés de guerre. Face à la mobilisation revendicative de la gauche et à sa montée en puissance, la presse bourgeoise s'empare du mécontentement général et lance une violente campagne contre l'immigration de guerre.

Des étrangers aux « indésirables » – les mesures du Conseil fédéral (août-novembre 1917)

L'engagement politique des déserteurs et réfractaires, au nom d'idées socialistes, antimilitaristes, et souvent anticapitalistes, suscite l'ire de la bourgeoisie. Accusés d'abuser du droit d'asile et de corrompre le peuple suisse avec des idées antinationales, ils deviennent le symbole d'une immigration « indésirable ». Les civils étrangers venus fuir les vicissitudes de la guerre dans un pays neutre ne sont pas épargnés. Pour le secrétaire de la NSH, Gonzague de Reynold, nommé chef du Bureau des conférences à l'état-major de l'armée en octobre 1914 par Wille, l'existence nationale du pays est en péril.²⁶ Les étrangers et leur argent sont largement responsables de la situation désastreuse du pays. Le matérialisme a transformé la Suisse en pays d'hôteliers où les riches étrangers vivent luxueusement au détriment des nationaux.

Nous ne pouvons plus désormais nous payer le luxe de nourrir des bouches inutiles ou nuisibles. Une mesure s'impose : l'épuration de toute la population étrangère qui vit chez nous et nous mange notre nourriture [...]. Il y a toute une foule cosmopolite : espions, agents, accapareurs, grandes dames suspectes, femmes de mauvaise vie, oisifs, sans patrie, embusqués et traîtres, dont nous avons le devoir de nous débarrasser car ils corrompent notre peuple. La plupart de nos villes ont besoin de ce coup de balai.²⁷

Le ton est donné. La *GdL* suit avec une série d'articles dont le titre consacre le concept d'« indésirables » :

[...] la multitude de ces personnes qui se sont jetées, telle une volée de moineaux sur notre territoire et principalement dans les cantons

26 Rédacteur de la Déclaration de principes de la NSH et professeur de littérature à l'Université de Berne. Voir Aram Mattioli, *Gonzague de Reynold. Idéologue d'une Suisse autoritaire*, Fribourg, 1997.

27 Gonzague de Reynold, « Regardons l'avenir en face III », *JdG*, 16.10.1917.

frontières pour y profiter de nos traditions peut-être trop larges d'hospitalité et, à la faveur de celles-ci, y exercer leurs métiers inavouables ou leurs rapines, en l'absence même de métiers.²⁸



Carte postale, sans lieu ni date. Bibliothèque nationale suisse & www.14-18.ch

Dans la *Tribune de Genève* [TdG], conservatrice, francophile, farouchement antisocialiste et populiste, les articles se teignent de relents xénophobes. Sous la plume du virulent Marcel Guinand, député libéral genevois et officier, les qualificatifs deviennent outranciers et dégradants – «écume malodorante», «épaves des armées étrangères», «tourbe», etc. Pour l'auteur, ces étrangers vivent du pain rationné pour les Suisses et occupent les places laissées vacantes par les Suisses qui remplissent leur devoir à la frontière. Se présentant comme le porte-parole du peuple, Guinand menace : «si l'autorité n'agit pas, ce sera le citoyen qui se fera justice».²⁹ Conjointement à la construction de la figure de l'indésirable-abuseur, le concept d'*Überfremdung* prend de l'ampleur. Disséquée et analysée dans de nombreuses sociétés et tribunes, la notion tend à désigner désormais l'ensemble des surcharges attribuées à la présence étrangère. Dès lors, les options libérales d'avant-guerre ne sont plus adaptées à la situation. Dénonçant le laxisme des autorités, l'opinion bourgeoise se polarise sur l'absence de dispositions fédérales en matière de police des étrangers. Elle s'inquiète de

28 A. M., «Les indésirables», *GdL*, 30.10.1917.

29 M. G., «Les indésirables», *TdG*, 24.10.1917.

voir la Suisse contrainte d'accorder l'établissement ou pire de naturaliser des étrangers qui risquent de devenir apatrides. Le service de presse de la NSH relaye le message. En temps de guerre, «l'hospitalité est un luxe» et il convient de «réserver l'asile de notre sol, la protection de nos lois et de nos armes, à ceux qui en sont dignes». ³⁰ La perspective de la fin du conflit ajoute une autre angoisse, celle d'une «invasion passive» d'indésirables, en particulier allemands, attirés par les potentialités économiques d'un pays neutre. L'introduction d'un contrôle fédéral des frontières est jugée urgente. ³¹ Les ambassades doivent pouvoir refuser les passeports, en particulier à des individus qui risquent de devenir apatrides. Juifs et ressortissants d'Europe centrale sont particulièrement visés. ³² La Commission de gestion du Conseil national, focalisée sur la question des agitateurs anarchistes et antimilitaristes, exige une intensification des contrôles et l'observation stricte des prescriptions de police. Pour son rapporteur, le catholique conservateur bernois Ernest Daucourt, la Suisse fait preuve «d'une tolérance naïve à l'égard des étrangers». ³³

Expulser les indésirables, contrôler l'immigration, prévenir de nouvelles invasions et durcir l'accès à la nationalité, constituent désormais les objectifs prioritaires de la lutte contre l'*Überfremdung*. La pression de l'opinion et les interventions aux Chambres fédérales poussent le Conseil fédéral à l'action. En vertu de ses pleins pouvoirs, par arrêté du 14 novembre 1917, le Conseil fédéral ordonne l'expulsion des réfugiés militaires «qui se rendraient coupables de menées anarchistes ou antimilitaires» ou qui contreviennent d'une façon constante aux injonctions des autorités. ³⁴ Il prévoit également d'astreindre les déserteurs et les réfractaires à des travaux d'intérêt public, une astreinte qui touche déjà les hommes suisses. Pour protester contre ces mesures, 400 déserteurs et réfractaires se rassemblent à Zurich et obtiennent le soutien du Parti socialiste. Mais la résolution socialiste visant à garantir le non-refoulement des réfugiés militaires et l'égalité de traitement avec la population en matière de service civil est rejetée par le Conseil fédéral. La *GdL* dénonce cette démarche et s'indigne de l'«arrogance», de l'«ingratitude» et de la prétention de l'assemblée à imposer

30 Hermann Schoop, «Le contrôle des étrangers en Suisse», 15.11.1917, Bibliothèque nationale suisse [BNS], Archives de la NSH, Service de presse, B 83 articles. Helvétiste, il est rédacteur au service de presse depuis 1917 et fondateur en 1918 de la *Neue Schweizer Zeitung*.

31 «Fremdenkontrolle», 11.11.1917, Bibliothèque nationale suisse [BNS], Archives de la NSH, Service de presse, B 84 articles 1917-1919.

32 «Vom Passwesen», 09.10.1917, Bibliothèque nationale suisse [BNS], Archives de la NSH, Service de presse.

33 AFS, E 1302 I, Conseil national par le rapporteur de la commission de gestion pour la division de police, 3 octobre 1917.

34 *Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération suisse*, nouvelle série, 33, pp. 977-981.

sa volonté au peuple suisse.³⁵ Dans une deuxième « Ordonnance concernant la police à la frontière et le contrôle des étrangers » du 21 novembre 1917,³⁶ le Conseil fédéral instaure un Office central de police des étrangers, qui soumet l'entrée dans le pays à des conditions strictes : passeports, visas, cautions, cartes de séjour temporaire. Les étrangers sans papiers seront refoulés à la frontière, à l'exception des réfugiés politiques et des étrangers tolérés. Cette mesure rompt avec l'un des fondements de l'État libéral, à savoir celui de la liberté de circulation et d'établissement.

L'immigration de guerre et les naturalisations « opportunistes »

Dès 1915, la solution de l'assimilation des étrangers par la naturalisation facilitée divise l'opinion et les milieux culturels, avant de gagner les Chambres. Les résistances nationalistes et xénophobes, qui ont commencé à s'exprimer avant-guerre, se durcissent. À travers la critique des conséquences du libéralisme, et les références à l'identité et à la patrie, le concept de nationalité se transforme. Il revêt une dimension culturelle, associée à des « valeurs » nationales censées constituer une entité homogène. Conjointement, face aux problèmes liés à l'immigration de guerre, les défenseurs d'une identité suisse définie contre l'*Überfremdung* gagnent du terrain. La naturalisation n'est plus perçue comme une réponse politique pertinente à la question démographique. Il s'agit de prévenir une augmentation de citoyens « indésirables » par des naturalisations « opportunistes », préjudiciable aux intérêts moraux et économiques du pays.

Les déserteurs et les réfractaires sont particulièrement visés. Pour Alfred Carrard, membre du comité central de la NSH, ces hommes se sont réfugiés « sans rien apporter à la Suisse que les lambeaux d'une vie sans idéal, sans direction morale, dénuée de tout sentiment du devoir ».³⁷ La droite dénonce également l'utilisation de la naturalisation comme un instrument de lutte politique, au bénéfice des socialistes.³⁸ La presse romande ne manque pas de souligner l'action délétère des naturalisés au sein du mouvement ouvrier. Le qualificatif de « naturalisé » est également utilisé pour discréditer certains membres. Ainsi, pour la *GdL*, le secrétaire du Parti socialiste suisse et conseiller national Fritz Platten, « n'a de Suisse que son brevet de naturalisation », alors qu'il est le fils d'un Allemand

35 « Le congrès des réfractaires et des déserteurs », *GdL*, 16.11.1917.

36 *Recueil officiel des lois et ordonnances de la Confédération suisse*, nouvelle série, 33, pp. 989-998.

37 A. Carrard (ingénieur, Baden), « Les naturalisations pendant la guerre », BNS, Archives de la NSH, B 7, *NSH Bulletin mensuel*, III, n° 3, décembre 1916, p. 7.

38 Gérald Arlettaz, Silvia Arlettaz, « Les paradoxes de l'accès à la nationalité suisse. L'accueil et l'intégration des Allemands 1880-1920 », in Laurent Tissot, Brigitte Studer (éd.), *Le passé du présent. Mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, 1999, pp. 89-103.

naturalisé en 1891.³⁹ Enfin, prévenir l'infiltration de « nouveaux citoyens » animés de seuls intérêts matériels et attirés par un pays neutre, relève d'une mission patriotique. C'est particulièrement le cas dans la *NZZ* qui analyse abondamment la naturalisation dans une perspective de lutte contre l'*Überfremdung* économique. Il s'agit d'éviter de créer des *Kriegsschweizer*, mus par des raisons spéculatives, menaçant l'avenir du pays.⁴⁰ À cet effet, en décembre 1916, la NSH demande au Conseil fédéral de renvoyer, ou pour le moins de suspendre provisoirement les demandes émanant d'étrangers venus en Suisse depuis le début de la guerre.⁴¹ La tendance protectionniste est dans un premier temps rejetée par le conseiller fédéral Arthur Hoffmann. Mais dès l'été 1917, elle s'impose à la faveur de l'arrivée à la tête du Département politique fédéral de Gustave Ador, puis de Felix Calonder et de la perte d'influence des milieux politiques pro-allemands.⁴² Lorsqu'en novembre 1917, une assemblée de déserteurs et réfractaires réunis à Zurich exige une réglementation des naturalisations englobant tous les étrangers, à charge des socialistes de la mettre en œuvre, l'opinion s'indigne.⁴³ Le *JdG* dénonce une « audace » qui frise l'inconscience.⁴⁴ Pour s'adapter aux circonstances, le 30 novembre 1917,⁴⁵ le Conseil fédéral décide d'élever de deux à quatre ans les conditions de domicile pour les étrangers établis depuis le 31 juillet 1914. Il n'entrera en revanche pas en matière sur le principe de révoquer les naturalisations accordées depuis 1909 aux personnes mettant en danger la sûreté du pays.⁴⁶ Dès lors, selon la jurisprudence du Conseil fédéral, l'autorisation de naturalisation est accordée aux réfractaires « assimilés » qui se sont établis avant la guerre en Suisse. En revanche, elle est refusée d'une manière absolue aux déserteurs et « aux réfractaires venus en Suisse après le début de la guerre ». L'acte de ces derniers est considéré par analogie à celui

39 J. M., « Les Bolcheviks de Zurich », *JdG*, 03.10.1918 ; « Les origines de M. Platten », *GdL*, 19.10.1918.

40 Deux exemples : « Der Kauffe der Schweizerbürgerrecht », *NZZ*, 09.05.1917 ; Carl-Alfred Schmid, « Ausländische Unternehmen in der Schweiz und Naturalisationsbewilligungen », *NZZ*, 02.06.1917. Schmid rédige de nombreux articles contre la pénétration économique étrangère.

41 « Procès-verbal de l'assemblée des délégués, 17 décembre 1916, Bâle », BNS, Archives de la NSH, B 7, *NSH Bulletin mensuel*, III, n° 4, janvier-février, 1917, p. 10.

42 Regula Argast, *Staatsbürgerschaft und Nation. Ausschliessung und Integration in der Schweiz 1848-1933*, Göttingen, 2006, pp. 295-297 ; Gérald Arlettaz, « Les effets... », pp. 173-174 ; Gérald et Silvia Arlettaz, « Les Chambres fédérales face à la présence et à l'immigration étrangères (1914-1922) », *Études et Sources*, 16/17, Berne, 1991, pp. 24-26.

43 Dans son programme de 1916, Lénine réclame la naturalisation obligatoire et gratuite des étrangers après un séjour de trois mois. Voir Maurice Pianzola, *Lénine en Suisse*, Ambilly-Annemasse, 1952, p. 197.

44 « Déserteurs et réfractaires », *JdG*, 17.11.1917.

45 AFS, E 1004.1.1, vol. 266, « Protokoll über die Verhandlungen des schweizerischen Bundesrates », 30 novembre 1917. Loi du 25 juin 1903.

46 Motion du radical Brenno Bertoni du 4 décembre 1917.

des déserteurs.⁴⁷ Cette décision dirigée contre l'immigration de guerre, mais visant également à prévenir à l'avenir des candidatures indésirables, montre que la solution politique de l'assimilation par la naturalisation ne répond plus aux exigences de la formation nationale.⁴⁸ Désormais, le principe de l'assimilation fait partie de la lutte contre l'*Überfremdung*.

La Grève générale

La menace de grève et les appels au peuple contre les perturbateurs

À la fin de l'année 1917, le mécontentement de la classe ouvrière s'est accru et la révolution d'Octobre a dynamisé la gauche socialiste. Pour pallier le manque de moyens politiques et dépasser le cadre des actions locales, l'idée de grève générale commence à gagner du terrain, mais elle est loin de faire l'unanimité. Le 4 février 1918, Robert Grimm obtient la création d'un Comité d'action pour la négociation des revendications ouvrières et pour la préparation d'un plan de grève. Ce Comité, dit d'Olten, prend également en main les revendications des déserteurs et réfractaires, notamment lors de la grève de protestation des mobilisés italiens de Niederweningen.⁴⁹

Face à la menace d'une grève générale, la *GdL* donne le ton : la grève générale n'est pas une idée des ouvriers suisses.⁵⁰ La gauche radicale, qui se manifeste notamment à Zurich, participe d'une agitation internationaliste, concertée et systématique, qui entend faire de la Suisse un laboratoire des expériences révolutionnaires. Entre démocratie et révolution, le peuple suisse n'est pas dupe et il veille.⁵¹ Le professeur et journaliste Paul Seippel, très engagé pour l'union entre Romands et Alémaniques, redoute qu'un profond fossé social divise les Suisses. Il lance un avertissement aux « Suisses de papiers » ignorants des institutions nationales. Pour le citoyen suisse, « tout despotisme est odieux, qu'il vienne d'en haut ou d'en bas » :

47 « Rapport présenté à l'Assemblée fédérale par le Conseil fédéral sur sa gestion en 1917 », *FF*, 1918, vol. II, p. 23 ; 20-27.

48 Par formation nationale, nous entendons l'espace géographique et culturel, constitué par une collectivité qui évolue dans le cadre d'habitus socio-institutionnels définis comme nationaux. Dans un tel espace, l'immigration et la présence d'une forte présence étrangère provoquent toute une chaîne de conséquences affectant le tissu même de cette formation nationale, voire son système de représentations.

49 Marc Vuilleumier, « La grève générale... », pp. 17-23 ; « La grève des réfractaires de Niederweningen », *GdL*, 22.02.1918 ; « La grève des déserteurs », *JdG*, 06.02.1918.

50 « L'ultimatum au Conseil fédéral », *GdL*, 03.02.1918.

51 G. R., « Révolution et démocratie », *GdL*, 06.02.1918.

Que les *Papierlischweizer*, qui commencent à parler chez nous en maîtres et se permettent de dicter à des assemblées trop dociles des « ultimatums » adressés à nos autorités, se le tiennent pour dit. Nous ne leur permettrons pas de saboter le pays qui les a recueillis. S'ils se figurent que la nation suisse peut servir de bouillon de culture aux vibrions du désordre, ils se trompent fortement.⁵²

Le moment est venu de faire entendre aux autorités la voix des citoyens suisses qui veillent sur l'État.⁵³ Le salut passe par l'appel « aux saines énergies » du peuple :

[...] frappons de déchéance pour l'exercice des fonctions publiques et surtout déclarons indignes de gouverner la nation dans ses conseils ceux qui l'abandonnent dans ses périls [...] il faut repousser les miasmes putrides par une réaction vigoureuse de notre organisme social. Pour faire avorter les entreprises stipendiées de dissolution, il faut opérer la concentration de la volonté nationale.⁵⁴

Des paroles aux actes, le 10 mars 1918, 43 citoyens alémaniques lancent une pétition en faveur de l'expulsion des éléments qui abusent du droit d'asile, y compris les déserteurs et les réfractaires.⁵⁵ La pétition reçoit un accueil très favorable, notamment dans la presse genevoise qui ouvre ses bureaux aux signataires. Adressée aux seuls citoyens suisses ayant le droit de vote, la pétition recueille 284 542 signatures, soit 30,4 % du corps électoral.⁵⁶ Une partie de la classe ouvrière se désolidarise des réfugiés de guerre. Le *JdG* se félicite d'un mouvement qui prouve que le peuple helvétique est décidé à faire respecter le mort d'ordre : « La Suisse aux Suisses ! »⁵⁷ Aux Chambres, le très influent conseiller national radical argovien Emil Keller relaye le message en déposant un postulat visant à renforcer les mesures de sécurité et d'expulsion, en particulier à l'encontre des déserteurs et des réfractaires abuseurs. Le texte est adopté par 90 voix contre 14.⁵⁸ La commission de gestion va plus loin et demande

52 Paul Seippel, « L'autre danger », *JdG*, 04.02.1918.

53 « Contre les perturbateurs », *JdG*, 14.04.1918.

54 Maurice Millioud, « Les Suisses en Suisse », *GdL*, 10.03.1918. Maurice Millioud est collaborateur à la *GdL* et à la *TdG*, professeur de sociologie.

55 AFS, E 21/9958 *Protokoll über die Verhandlungen der Versammlung zur Anregung einer bürgerlichen Kundgebung an das Schweizervolk und die Landesbehörden gegen die staatsgefährlichen Umtriebe gewisser Ausländer*, Olten, den 10. März 1918.

56 Gérald et Silvia Arlettaz, *La Suisse et les étrangers...*, pp. 76-77.

57 J. M., « La Suisse aux Suisses ! », *JdG*, 26.03.1918.

58 Le postulat compte 45 cosignataires, dont 34 radicaux et 10 conservateurs-catholiques.

Cf. Gérald et Silvia Arlettaz, « Les Chambres fédérales... », pp. 41-42.

d'interdire l'accès au pays aux étrangers astreints au service. Les déserteurs et les réfractaires sont au cœur d'une crise politique autour du respect de droit d'asile. Les mesures d'expulsion sont durcies, mais le refoulement à la frontière est combattu.

Pendant l'été, la tension baisse, mais l'accalmie est de brève durée. La grève des employés de banque zurichois relance la campagne de presse bourgeoise. Pour le bloc bourgeois, cette action à Zurich n'est qu'une « répétition générale du mouvement révolutionnaire que des meneurs en partie étrangers espèrent y faire aboutir à la première occasion et à la faveur des dernières convulsions qui accompagneront la fin de la guerre ».⁵⁹

Pour la *GdL*, il y a « péril en la demeure ». Les autorités font preuve d'une passivité inexcusable à l'égard des conspirateurs étrangers. Alors que la direction du Parti socialiste est débordée par des « éléments extrêmes » qui « ont partie liée avec les catégories les plus dangereuses d'étrangers indésirables, les déserteurs et les réfractaires d'une part, les bolchevistes de l'autre ».⁶⁰ L'exercice des charges publiques et des affaires est sous influence.

Face à l'inertie du gouvernement, le peuple dit « Halte-là ! » aux « despotes » « bolchevistes », « fossoyeurs de la liberté ».⁶¹ Le 7 novembre, l'occupation de Zurich est saluée comme une tardive mais saine preuve d'autorité. Le Conseil fédéral a pris la mesure des dangers. Si l'emploi de la force devait s'avérer inévitable :

[...] toute la population aussi approuvera sans réserve une répression, même sanglante, si elle est imposée au commandement militaire par des éléments étrangers ou par des nationaux dévoyés, ennemis de l'ordre [...]. Le Conseil fédéral ne doit surtout pas se laisser intimider par le nouveau chantage de la grève générale.⁶²

Discrediter la Grève générale: le discours des représentants du peuple (Conseil national 12 au 13 novembre – décembre 1918)

Lorsque la Grève générale éclate, la rhétorique est bien rodée, et les responsabilités cadrées. Lors des séances extraordinaires du Conseil national, où siègent 19 socialistes sur 189 députés, les trois quarts des interventions mettent en évidence l'action des étrangers et de leurs agents ainsi que les « influences étrangères », dans leurs inspirations anarchistes, bolchevistes et allemandes, mais également dans l'action des étrangers et de leurs agents. 76 % la condamnent,

59 « À propos d'une grève », *La Liberté*, 25.10.1918.

60 P. G., « Péril en la demeure », *GdL*, 01.11.1918.

61 « Halte-là ! », *JdG*, 03.11.1918.

62 G. R., « La situation à Zurich », *GdL*, 09.11.1918.

34 % la récusent.⁶³ Les socialistes sont violemment pris à partie. Certains députés ne reculent pas devant les qualificatifs particulièrement virulents : jouets, complices, subventionnés, inféodés aux Soviets, alliés du diable, hypocrites. Le libéral genevois Frédéric Jules De Rabours, très germanophobe, est convaincu de l'existence d'un complot. Il voit dans les déserteurs et les réfractaires embrigadés les relais des ordres de Petrograd ou de Berlin. Dès lors, le dialogue ne peut intervenir qu'avec des « agitateurs [...] qui sont des Suisses, des vrais Suisses ».⁶⁴ Face aux attaques bourgeoises, qui n'ont eu de cesse d'alimenter des campagnes antisocialistes, érigeant au rang de mythe les influences étrangères et bolchevistes, et un peuple patriote défenseur de la démocratie, les socialistes se défendent d'être un parti à la solde de l'étranger. Ils n'entendent pas laisser discréditer la légitimité de leurs revendications et insulter les ouvriers. Herman Greulich souligne que la réalité politique et sociale a des causes objectives, indépendantes des étrangers. Grimm rejette formellement l'idée que le programme socialiste entend transposer les méthodes russes en Suisse. Il dénonce également la perfidie des attaques stigmatisant les naturalisés, ou faussement présentés comme tels. Grimm souligne que personne n'a protesté lorsque la presse romande a prétendu qu'il était un Allemand naturalisé depuis le début de la guerre, et cela alors qu'il siège au Conseil national depuis 1911.⁶⁵

Le 12 décembre 1918, suite au discours fleuve, violemment antisocialiste de Musy, 129 députés sur 179 présents signent une déclaration approuvant la levée des troupes, exigeant une sévère punition des responsables de la grève et l'expulsion des étrangers qui constituent une menace pour la sécurité du pays.⁶⁶ Les 19 députés socialistes figurent au nombre des 50 abstentionnistes, avec 18 radicaux, 5 conservateurs-catholiques, 4 membres du groupe de politique sociale, 2 libéraux et 2 sans partis.⁶⁷ Pour Horace Micheli, conseiller national libéral-démocrate et directeur politique du *JdG*, Musy a livré un « admirable discours » et apparaît comme l'homme de la situation.⁶⁸ Il sera élu conseiller fédéral en 1919.

63 Séances extraordinaires des 12 et 13 novembre 1918. Gérald et Silvia Arlettaz, « Les Chambres fédérales... », pp. 48-58.

64 *Bulletin sténographique officiel de l'Assemblée fédérale suisse*, Conseil national, p. 433. De Rabours, libéral-démocrate, deviendra directeur politique du *JdG* en 1928.

65 *Ibid.*, p. 458.

66 *La grève générale et le bolchévisme [sic] en Suisse, discours prononcé par M. Musy au Conseil national...*, p. 4.

67 Gérald et Silvia Arlettaz, « Les Chambres fédérales... », p. 53. Sur le contexte politique de la fin de l'année 1918 et l'activisme des milieux nationalistes conservateurs, Willi Gautschi, *Der Landesstreik 1918...*, pp. 362-376.

68 H. M., « L'année 1918 en Suisse », *JdG*, 01.01.1919.

Les héritages du temps de guerre et de la Grève générale

Au lendemain de la Grève générale, la presse bourgeoise romande triomphe. La Grève générale « a secoué l'opinion publique de sa torpeur ». ⁶⁹ Paul Seippel célèbre le peuple suisse qui a fait bloc contre l'anarchie internationaliste. Il y a un « socialisme suisse » avec lequel construire l'avenir. ⁷⁰ Après la campagne contre les « indésirables », la lutte contre l'*Überfremdung* est désormais au service de la restauration de la cohésion nationale. Il s'agit de désigner les vrais coupables et de ménager une classe ouvrière manipulée et égarée par des meneurs. Il convient de ménager « les éléments sains ».

Dans le monde ouvrier lui-même, il y a une scission entre les éléments modérés et les maximalistes. L'on doit bien se garder de froisser les socialistes gardant encore un cœur suisse – il y en a et plus qu'on ne le croit – en les traitant de bolcheviks. ⁷¹

Pour recréer ce consensus, la presse bourgeoise adapte également son discours. Après avoir instrumentalisé le caractère non suisse de la grève, elle reconnaît qu'un « mécontentement profond travaille la classe ouvrière, même chez certains éléments authentiquement suisses ». Le maintien de l'ordre passe par des réformes dont l'initiative ne saurait être abandonnée aux socialistes : « [...] il faut examiner, dans un esprit de justice et de bienveillance, les revendications socialistes et réaliser aussitôt que possible les réformes qui seront jugées équitables et possibles. » ⁷²

Le Conseil fédéral se réclame également du progrès social dans la démocratie. ⁷³ Pour cette mission, le peuple dans ses membres acquis aux valeurs nationales est à nouveau sacralisé comme le garant de l'avenir. Il appartient au mouvement ouvrier et à ses chefs de reconquérir une légitimité en conformant leurs actions aux instruments traditionnels de la démocratie. Le mouvement ouvrier a gagné en puissance, il doit être cadré.

Le discours sur la Grève générale, en valorisant une classe ouvrière nationale, met également en évidence l'intérêt des programmes visant à protéger le travail national et lutter contre l'intrusion économique de l'étranger. Depuis 1917, les partis et les groupes de pression élaborent des programmes

69 H. M., « Le réveil de l'esprit civique », *JdG*, 17.11.1918.

70 Paul Seippel, « Le peuple suisse », *JdG*, 15.11.1918.

71 « Fermeté et bon vouloir », *JdG*, 19.11.1918.

72 *Idem*.

73 « Rapport du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la mise sur pied de troupes et les agitations grévistes, du 12 novembre 1918 », *FF*, 1918, V, p. 68.

socio-économiques pour répondre aux problèmes de l'après-guerre. En mars 1918, le Parti radical démocratique a déposé sous forme de motion les lignes directrices d'un programme social fondé sur la collaboration des classes. L'amélioration des conditions de travail et de salaire et le développement des assurances sociales doivent conjointement permettre de lutter contre l'immigration, l'*Überfremdung*, et l'émigration.⁷⁴ Le Comité d'Olten se montre très méfiant face à l'élan réformiste des partis bourgeois. Il estime que ceux-ci cherchent à gagner de vitesse l'action du mouvement pour imposer des réformes partielles au prix de sacrifices minimums.⁷⁵

La mise en œuvre des réformes s'accompagne d'une nécessaire réforme des options en matière de politique migratoire. La réponse à la «question des étrangers» appelle une politique fédérale défensive et sélective, qui a ses fondements dans les Ordonnances du Conseil fédéral de 1917. Pour le mouvement ouvrier, la défense de la classe ouvrière suisse est aussi un objectif important. Dès lors, se pose la question de la solidarité ouvrière à l'égard des étrangers. Divisé entre des options internationalistes et nationalistes, le mouvement ouvrier s'accorde autour de deux options : d'une part, intégrer les étrangers établis avant la guerre et leur garantir une protection sociale ; d'autre part, soutenir une politique restrictive et sélective à l'égard de l'immigration d'après-guerre. Le mouvement ouvrier se rallie donc à la politique migratoire du Conseil fédéral. La réponse sera la première Loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers de 1931. Habile consensus, associant la protection des intérêts économiques, la lutte contre l'*Überfremdung* et les conditions nécessaires à une politique d'intégration nationale, elle érige le séjour à court terme en principe et limite l'accès à l'établissement.

Conjointement, la solution de la naturalisation n'est plus d'actualité. Plus encore, la guerre a conduit à un changement de paradigme. Désormais il ne s'agit plus de naturaliser pour assimiler, mais d'assimiler par un long séjour pour naturaliser. La gauche n'aura de cesse de protester contre l'action des milieux bourgeois qui laissent le débat sur le *ius soli* s'enliser. À ses yeux, les raisons sont politiques : il s'agit de refuser aux ouvriers établis l'accès aux droits politiques.

Autre héritage du temps de guerre et des événements de l'automne 1918, la politique sécuritaire est plus que jamais d'actualité. En août 1919, le juge d'instruction Albert Calame, dans son *Rapport d'enquête sur les menées bol-*

74 Motion Mächler, 26 mars 1918, cosignées par 11 députés radicaux. Gérald et Silvia Arlettaz, «Les Chambres fédérales...», pp. 77-86. Ces questions seront débattues au Conseil national après l'armistice.

75 *Les grèves de novembre 1918 en Suisse. Rapport de situation sur la grève de protestation du 9 novembre et sur la grève générale des 12, 13 et 14 novembre*. Rapport du Comité d'action d'Olten au 2^e Congrès ouvrier suisse des 22 et 23 décembre à Berne, Berne, 1918, p. 23.

chévistes en Suisse, admet qu'un «premier nettoyage» a permis de «purger» certaines localités des éléments «indésirables». ⁷⁶ Mais il reste parmi les nombreux étrangers réfugiés «toute une catégorie d'individus interlopes, sans moyens d'existence apparents et qui se livrent à des besognes mal définies». ⁷⁷ En outre, il se dit démuni face à «l'activité persistante de meneurs suisses». ⁷⁸ Il appelle une révision du Code pénal fédéral pour permettre d'incriminer les Suisses qui se livrent à la propagande révolutionnaire. Le peuple ne suivra pas. En revanche, au terme de houleux débats, l'Office central de police des étrangers sera maintenu. ⁷⁹ Ardemment défendu par le conseiller fédéral Heinrich Häberlin, l'Office s'impose comme l'instrument majeur du contrôle institutionnel du mouvement des étrangers, pour la conduite de la politique d'immigration et de naturalisation. ⁸⁰

Au sortir du conflit, l'élargissement des compétences fédérales a permis d'ancrer dans la Constitution une gestion défensive de la question migratoire, héritée du contexte de guerre et de ses traumatismes. La rupture opérée par rapport aux conceptions d'avant-guerre est la conséquence d'une transformation en profondeur de la société nationale et de son système de représentation. La Suisse s'est confrontée à une succession de problèmes liés à une présence étrangère, analysée comme perturbatrice et dangereuse pour la société nationale et la sécurité de l'État. Face à l'immigration de guerre, aux menaces sur l'ordre établi, à la crainte de l'afflux de démobilisés, les élites ont répondu par des politiques protectionnistes et interventionnistes. L'engagement du mouvement ouvrier en faveur de la défense des déserteurs et des réfractaires a creusé le fossé avec une droite de plus en plus nationaliste. Le traumatisme de la Grève générale a conforté la stratégie défensive contre l'*Überfremdung*. La désirabilité de l'étranger sera toujours analysée à l'aune des besoins de la formation nationale. Mais sur le plan social, la Grève générale a contribué à faire évoluer les conceptions en matière de politique socio-économique. Améliorer la condition ouvrière indigène devient un objectif de l'intégration nationale nécessaire pour reformuler un consensus mis à mal par le conflit.

76 Suite à l'ordonnance du Conseil fédéral du 12 novembre 1918, qui demande l'ouverture d'une instruction au sujet des faits du 11 novembre 1918, qui étaient de nature à faire croire à l'existence de mouvements révolutionnaires dans le pays. AFS, E21/10527, Le juge d'instruction fédéral Albert Calame au Procureur Général de la Confédération, Neuchâtel, 29 juillet 1919, p. 1.

77 *Ibid.*, pp. 2-3.

78 *Ibid.*, p. 5.

79 Gérald et Silvia Arlettaz, «Les Chambres fédérales...», pp. 58-77.

80 Rolf Soland, *Zwischen Proletariern und Potentaten: Bundesrat Heinrich Häberlin 1868-1947 und seine Tagebücher*, Zürich, 1997.

Zusammenfassung

Der Landesstreik und die Einwanderung während des Ersten Weltkrieges

Unmittelbar nach dem Landesstreik verurteilten sowohl ein Grossteil der bürgerlichen öffentlichen Meinung als auch ein Teil der patriotisch ausgerichteten Linken das angeblich «ausländische Wesen» der Bewegung. Sie prangerten angebliche aus Moskau oder Berlin kommende Befehle, eine davon beeinflusste Sozialdemokratie, zersetzende Handlungen von «Eingebürgerten» und den politischen Aktivismus der Militärflüchtlinge an. Dieser Artikel verortet diese Reaktionen in der Entwicklung des Verhältnisses zwischen Schweizern und Ausländern und insbesondere in der problematischen Aufnahme von kriegsbedingten Einwanderern. Seit Ende 1916 richteten bürgerliche Meinungsführer ihr Augenmerk auf die Präsenz von Ausländern, die immer stärker als «unerwünscht» und gefährlich für die Ordnung und den Zusammenhalt der nationalen Gesellschaft beurteilt wurde. Dass die Arbeiterbewegung die Forderungen der Deserteure und Refraktäre unterstützte, verschärfte die Spannungen. Pressekampagnen, namentlich der bürgerlichen Zeitungen der Genferseeregion, trugen mit ihren fremdenfeindlichen und antisemitischen Untertönen dazu bei, die Abwehrhaltung gegen die Überfremdung zu verstärken. In der Einwanderungspolitik wichen die liberalen Ansätze der Vorkriegszeit protektionistischen Massnahmen. Mit dem Landesstreik setzte sich der Aufbau eines Sozialstaates als prioritäres Ziel der Nachkriegszeit durch. Er sollte sich schliesslich über Sozialreformen, die die einheimischen Arbeitskräfte bevorzugte, und eine Migrationspolitik, die die bereits niedergelassenen Ausländer förderte, vollziehen.

(Übersetzung: Adrian Zimmermann)